



# Dans... le sillage du COMPAS

## Le sillage n°2/07

Depuis plus d'une dizaine d'années, le COMPAS vous accompagne dans la connaissance et l'analyse des réalités sociales.

Ce document est notre retour des observations croisées réalisées à partir de nos travaux, notre contribution à une réflexion plus large...

## Actualités du COMPAS...

Observation  
Évaluation  
Étude  
Formation  
Informatique

### Sommaire

☐ Actualités du COMPAS – 1

☐ Chemin faisant... – 2

*Quelques données de cadrage sur la problématique du logement*

☐ Point de vue... – 4

*Analyse des Besoins Sociaux, enjeux et répartition des rôles entre collectivité et prestataire, par Carolina Benito*

☐ Balise biblio... – 7

*Références utilisées dans les articles*

☐ A noter dans la b@se doc... du COMPAS – 8

*« Action sociale - Les pratiques » - « Action sociale - Les acteurs »*

### **Quelques interventions en cours ou parmi les plus récentes :**

- Études visant un état des lieux de l'Insertion par l'Activité Économique et une aide à son pilotage pour plusieurs départements de Champagne-Ardenne.
- Étude préalable à la sectorisation des collèges sur le département du Territoire de Belfort.
- Étude pour l'amélioration de la connaissance des publics précaires sur la ville de Nantes.
- Diagnostic sur le vieillissement de la population et la gérontocroissance pour les Maisons du Conseil Général du Bas-Rhin.
- Enquête par questionnaire auprès de personnes âgées en logement social sur la ville de Limoges (caractéristiques, conditions de vie, difficultés sociales et de santé, situations à risque, perspectives de la dépendance... ont été analysées).
- Étude qualitative par entretiens auprès de personnes repérées en situation de « travailleurs pauvres ».
- Accompagnement dans la mise en œuvre et l'actualisation d'observatoires sociaux (Pessac, Fort-de-France, Esch-sur-Alzette au Luxembourg...).
- Accompagnement de Limoges Métropole dans la mise en œuvre d'un observatoire « logement ».
- Mise en œuvre puis restitution d'une démarche d'observation territoriale du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville de Quimper (avec une analyse typologique des faits recensés).
- Les Analyses de Besoins Sociaux se poursuivent, y compris auprès de regroupements de petites communes via l'outil VIGIES (Valorisation des Indicateurs pour la Gestion de l'Information de l'Environnement Social) sur la Savoie, le Val d'Oise, l'Ile-et-Vilaine, la Gironde, Les Côtes d'Armor.

### **Participation à des colloques, conférences... :**

- Le 09/02/2007 – Intervention à la Maison des Sciences de l'Homme de Nantes sur le thème du « chiffre dans l'action publique locale ».
- Le 11/10/2007 – Intervention au Congrès de l'UNCCAS pour présenter des études concernant les travailleurs pauvres menées dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux.
- Le 07/12/2007 – Intervention à RésO-Villes (Centre de ressources de la Politique de la ville pour la Bretagne et les Pays de la Loire) dans le cadre d'un regroupement des responsables communaux des Contrats Locaux de Sécurité du grand ouest de la France.



Chemin

faisant...

(...dans le sillage des études réalisées par le COMPAS)

Un tiers des ménages pauvres habite en logement social

## Quelques données de cadrage sur la problématique du logement

Cet article réside en une compilation d'informations et de données issues le plus souvent de l'Insee.

### Se loger :

Le nombre de logements sans confort de base a heureusement considérablement diminué ces trente dernières années : on en comptait 39% en 1973 contre près de 3% en 2002.

Cela dit, on estime toujours à plus de 3 200 000 le nombre de personnes non ou très mal logées.

Un tiers de ces dernières serait logé très précairement et provisoirement voire serait sans domicile ; un tiers vivrait dans des logements dépourvus de confort de base ; enfin un dernier tiers vivrait en situation de surpeuplement. (Insee ; *Fondation Abbé Pierre-rapport 2007*)

Comme le montre le tableau ci-dessous, la demande en logement social apparaît avoir augmenté davantage en terme de volume qu'en valeur relative.

Evolution de la demande de logements HLM

Année	1984	1988	1992	1996	2002
Nombre de demandeurs	679 000	704 000	915 000	855 000	1 043 000
% des ménages	3,30%	3,30%	4,10%	3,70%	4,30%

Source : Insee, enquêtes logement

Aujourd'hui, un tiers des ménages à bas revenus habite dans des logements du parc social ; ces derniers étant fréquemment confrontés à des problèmes de surpeuplement. (Insee *Première n°962, 2004*)

### Les locataires du social et les autres :

Concernant le locatif, les personnes seules sont sur-représentées dans le secteur libre alors que le secteur social loge davantage de familles monoparentales et de couples avec enfants.

Les milieux sociaux sont plus diversifiés dans le secteur libre tandis que la population du secteur social est majoritairement constituée d'ouvriers et d'employés.

Le niveau de vie moyen des locataires du secteur libre est supérieur de 30% à celui des locataires du parc social, mais c'est dans le secteur libre que les

niveaux de vie sont les plus dispersés. (Insee *Première n°1010, 2005*)

### Des différences d'appréciation de son cadre de vie :

Prises au sens large, les conditions de logement permettent aussi de s'intéresser à l'environnement immédiat du logement proprement dit. On peut alors noter que seuls 7% des habitants en pavillon trouvent que leur quartier n'est pas agréable à vivre contre 24% des habitants des cités.

Dans le parc social, ce sont les ménages à bas revenus qui portent les jugements les plus négatifs. (Insee-*données 2001*)

En 2007, 91% de la population de plus de 14 ans déclare son quartier « agréable » ou « plutôt agréable » à vivre ; cette proportion est de 67% dans les zones urbaines sensibles (ZUS). (Insee *Première n°1133, 2007*)

### L'« effort » pour se maintenir dans son logement :

Pour les ménages à bas revenus, la charge financière nette que représente le loyer est passée de 13% de leur revenu en 1988 à 16% en 2002 (de 19% à 26% dans le seul parc privé) ; et ce malgré les aides au logement. (Insee *Première n°950, 2004*)

En définitive, toutes les catégories majoritairement locataires (i.e. les ménages pauvres, les moins de 30 ans, les familles monoparentales, les Parisiens) enregistrent les taux d'effort nets les plus hauts : 18% pour le premier décile de niveau de vie, 19% pour les moins de 30 ans, 17% pour les familles monoparentales et 18% pour les Parisiens.

Par ailleurs, même si en 2006 près de 60% des ménages sont propriétaires de leur logement, notons que, comparativement aux ménages locataires, les accédants à la propriété sont en moyenne de moins en moins nombreux et de plus en plus riches (Note de veille n°38 du CAS, 2006)

Globalement, les taux d'effort -charges



*Un taux d'effort qui est plus important pour les pauvres et les jeunes, et qui de surcroît à fortement augmenté sur les deux dernières décennies*

non comprises– des locataires et des accédants à la propriété, encore inférieurs à 10% en moyenne au cours des années 1960, se sont donc élevés progressivement pour atteindre, en 2002, 18% en moyenne pour les accédants et 16% pour les locataires, après déduction des aides personnelles (allocation logement (AL) et aide personnalisée au logement (APL)).

Pour information, il convient de rappeler corrélativement qu'en sept ans, c'est-à-dire du début de l'année 1998 au début de l'année 2005, les prix des logements anciens se sont accrus de 85% en moyenne en France métropolitaine (Beauvois, 2005). (*Économie et Statistique n°381-382, Insee, 2005*)

D'autre part, relevons que le taux d'effort pour un ménage varie également en fonction de l'âge de la personne de référence. Assez logiquement, celui-ci sera sensiblement plus élevé pour les jeunes ménages.

Coût annuel du logement selon l'âge et par ménage\*

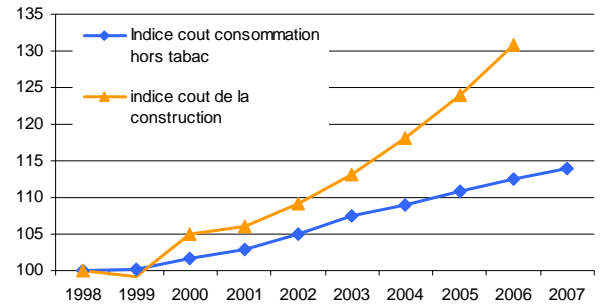
Tranches d'âge	- de 25 ans	25-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60 ans et +	Ens.
Taux d'effort net moyen	22,3%	16,3%	14,7%	8,8%	4,5%	10,3%

Attention, ces données globales incluent à la fois locataires et propriétaires. Le taux d'effort rapporte les charges de loyer ou d'emprunt aux revenus du ménage. Le taux d'effort "net" tient compte des aides au logement. \*Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne (définition Insee).

Source : Insee - Enquête Logement. Année des données : 2002

Enfin, la comparaison entre l'indice du coût de la construction (sur lequel se basait jusqu'en 2005 l'augmentation des loyers) et celui des prix à la consommation, illustre bien des vitesses d'évolution sensiblement différentes.

Evolution base 100 de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) et du coût de la construction depuis 1998 - Données nationales source INSEE



Toutes ces considérations interrogent alors sur l'existence de difficultés dans le paiement de la charge du logement, en particulier chez les locataires.

Nous notons ainsi qu'en 2002, environ 7% des locataires ont connu des retards de paiement de leur loyer au cours des deux dernières années.

Les couples avec enfants et les familles monoparentales sont les foyers les plus souvent concernés par ces retards de loyer.

Les locataires du parc social sont plus nombreux que ceux du parc privé à

avoir connu des retards de loyer au cours des deux dernières années (9%). Toutefois cette distinction

entre parc social et parc privé est moins nette lorsqu'il s'agit de personnes seules ou de familles monoparentales (loyer relativement élevé mais faibles ressources). (*Études et résultats n°534, 2006*)

Marc Le Gallo



## **Analyse des Besoins Sociaux, enjeux et répartition des rôles entre collectivité et prestataire**

### **Point de vue...**

(...sur une  
problématique ou une  
question de méthode)

*L'Analyse des  
Besoins Sociaux  
est, parmi  
d'autres, un  
outil pour  
décider et agir,  
mais aussi un  
outil de veille et  
d'anticipation  
des politiques*

*Cet article reflète mon point de vue sur les enjeux de l'ABS, après avoir mené deux démarches et suivi plusieurs diagnostics territoriaux, entre 2002 et 2007 au sein d'une grande ville, et échangé avec des collègues d'autres villes. J'y ai occupé plusieurs positions, l'une en tant que responsable de service et la deuxième comme chargée de mission, en fonction de pilotage ou d'accompagnement des différentes démarches d'observation. C'est une vision un peu rapide, taillée à la serpe, qui a pour volonté de favoriser l'échange et d'ouvrir le débat. En effet, ce point de vue n'est pas arrêté, il est le reflet d'une recherche qui commence. Une étude plus précise sur les modèles organisationnels et les répartitions des compétences mériterait d'être effectuée, pour comparer les différents modes de gestion de l'ABS, et faire une évaluation de leur efficacité*

**L'analyse des besoins sociaux est une démarche complexe.** Elle nécessite des compétences multiples et pointues, qu'il est intéressant de questionner. La démarche passe par des tâtonnements, du bricolage, qu'il convient de cadrer pour capitaliser les expériences et pérenniser la démarche. En effet, la multiplicité des compétences à mobiliser impose de prioriser la mobilisation des services, de bien cibler la formation à mettre en place, pour mettre en œuvre l'objectif de l'ABS pour les CCAS, un outil pour agir. Mener des ABS, des études avec des prestataires, permet aux collectivités d'acquérir une culture interne, des réflexes, de se former à ces méthodes. Il n'en reste pas moins que certaines compétences très pointues ne s'improvisent pas, et que les cadres des collectivités ont tout intérêt à bien positionner leur rôle et leur fonction, pour se concentrer sur leur cœur de métier et éviter les confusions.

Nous avons encore peu de recul sur le déroulement des analyses des besoins sociaux en matière organisationnelle. Selon les tailles des communes, l'implication des services, les moyens mobilisés, l'histoire des démarches de

diagnostics urbains, nous voyons des configurations très différentes. Externalisation complète, systèmes mixtes ou internalisation de la démarche, portage exclusif par le CCAS ou existence d'un service partagé au sein de la Ville, pilotage par un responsable de service ou existence d'un chargé de mission, voici les quelques configurations qui peuvent se croiser et offrir un paysage organisationnel différent d'une commune à une autre.

**Trois objectifs président à l'analyse des besoins sociaux, avec une pondération plus ou moins importante en fonction des collectivités :**

L'ABS est un outil d'aide à la décision ; cette démarche dépasse le simple diagnostic. Elle repose sur une connaissance partagée et croisée des publics, des thématiques et des territoires. Elle a pour vocation d'évaluer et d'adapter l'action publique. C'est aussi un outil de veille et d'anticipation des politiques. La démarche couple l'observation et l'évaluation dans une vocation opérationnelle.

**Les compétences mobilisées peuvent se décrire à partir des différentes étapes de la démarche :**

- le portage du projet, l'organisation du déroulement, le garant de la commande,
- la définition des objets d'études, la formulation des problématiques,
- la définition des indicateurs, la définition des études à mener, les grilles de questionnaires, la méthodologie,
- le recueil et le traitement des données, le traitement de fichiers, la mise en place d'enquêtes, les premières analyses et mises en forme,
- l'analyse partagée,
- la communication des analyses, des résultats,
- les conclusions, la formulation des préconisations, la validation des propositions et l'appropriation par les services des décisions.





**Ces compétences s'organisent autour de différentes fonctions qui peuvent être assurées par les acteurs suivants :**

- la fonction politique : les élus, le président du CCAS ou les administrateurs désignés, le conseil d'administration,
- le chef de projet : chef de service, cadre missionné ou chargé de mission,
- la fonction opérationnelle : le directeur, les chefs de services, les équipes,
- la fonction logistique interne : le service informatique, formation, SIG...,
- les partenaires externes, fournisseurs de données, partageant l'analyse ou partageant le projet,
- et enfin, le prestataire.

**Le portage du projet a pour fonction de répondre aux préoccupations des élus et des services, et de faire respecter la commande.**

Même si ce portage est délégué en partie à un prestataire externe, il importe qu'un chef de projet soit nommé à l'interne, afin de garantir la maîtrise des objets d'étude par la collectivité. Le prestataire est en effet marqué par ses méthodologies, ses approches sociologiques et les autres études qu'il a déjà réalisées. Passer par un prestataire externe permet pour la collectivité de s'asseoir sur un savoir-faire déjà éprouvé, mais peut présenter le risque d'une déconnexion avec les attentes initiales, qui au bout du compte, n'encouragera pas la collectivité à agir à partir de ce travail sur son intervention. C'est la qualité du dialogue entre le prestataire et la collectivité qui va permettre d'ajuster les positionnements et répartition des rôles.

**La définition des objets d'études, la formulation des problématiques**

Un premier travail de rédaction de problématiques doit être fait par la collectivité. C'est la réalité du terrain, les préoccupations des élus et des services, les observations de terrain qui doivent être formulées. Dans un second temps, cette rédaction doit être confrontée avec le prestataire pour reformulation, précisions, dans le souci d'un partage des problématiques qui vont être étudiées. Cette phase apparaît essentielle. Il est préférable de passer du temps sur ce travail de formulation, de passer par des temps

de rédaction, de validation, d'échanges entre les services et les élus, pour aller au bout des questions posées. Ce document pourra servir de référence pour ne pas s'éloigner de la demande initiale. Il est essentiel que cette démarche soit partagée entre les différents acteurs, pour que les étapes suivantes soient bien appropriées par l'ensemble des parties.

**La définition des indicateurs, les grilles de questionnaires, la méthodologie**

S'il est un domaine qui appartient essentiellement au prestataire, c'est celui-là. C'est lui qui garantit la pertinence des données à utiliser, qui permet de regarder des indicateurs comparés entre différentes villes, qui mesure les échelles territoriales. Il connaît les données disponibles, leur fiabilité, leurs régularités, leurs limites d'interprétation. L'intelligence du chiffre n'est pas toujours là, notamment parmi les professions du social davantage marquées par des études littéraires que scientifiques. Les formations qui préparent aux métiers du social sont davantage marquées par une approche de l'intervention éducative, de la connaissance du public et de l'environnement réglementaire et partenarial, que par les méthodologies statistiques. Même chose pour l'élaboration des questionnaires, c'est une compétence particulière qui doit être mobilisée. Combien de questionnaires réalisés avec un manque de rigueur en interne, qui ne peuvent être exploités en fin de rendu à la hauteur des attentes.

**Le traitement des données, le recueil des données**

La encore, le rôle du prestataire est essentiel. Il s'agit de faire appel à une technicité très précise. Les services informatiques du CCAS ou de la Ville peuvent être mobilisés pour faire des extractions de fichiers, voire faire un premier travail de mise en forme de ces données. Très vite, ils vont être limités dans la qualité et la pertinence de leurs apports. Une fois les données extraites, quels sont les croisements pertinents, quels ratios mettre en valeur. A moins d'avoir des statisticiens en interne, la limite de l'exercice va être vite trouvée.

**L'analyse partagée, l'analyse des enquêtes**

C'est dans l'analyse partagée que se joue l'alchimie du savoir complémentaire entre la collectivité,

*L'ABS est une démarche qui nécessite de multiples compétences distribuées entre la collectivité, les partenaires locaux et le prestataire*



*L'analyse doit déboucher sur l'émergence de préconisations qui ne peuvent être déconnectées de l'existant en termes de réglementations, prestations, partenariats et autres particularités locales...*

les partenaires locaux et le prestataire. Le prestataire a pour références les éléments statistiques nationaux, leurs évolutions, l'identification du phénomène, les indicateurs de référence. Il a pour compétence la méthodologie scientifique qui permet de rapprocher des chiffres, de valider une analyse, de relativiser des phénomènes marginaux. La collectivité, les partenaires, ont la connaissance locale de leur territoire, l'observation de terrain au contact des usagers, les réponses apportées par les acteurs locaux. C'est à partir de cette confrontation que l'analyse partagée va donner du qualitatif à des données chiffrées ou du poids à des intuitions, et que des préconisations pourront ensuite être formulées.

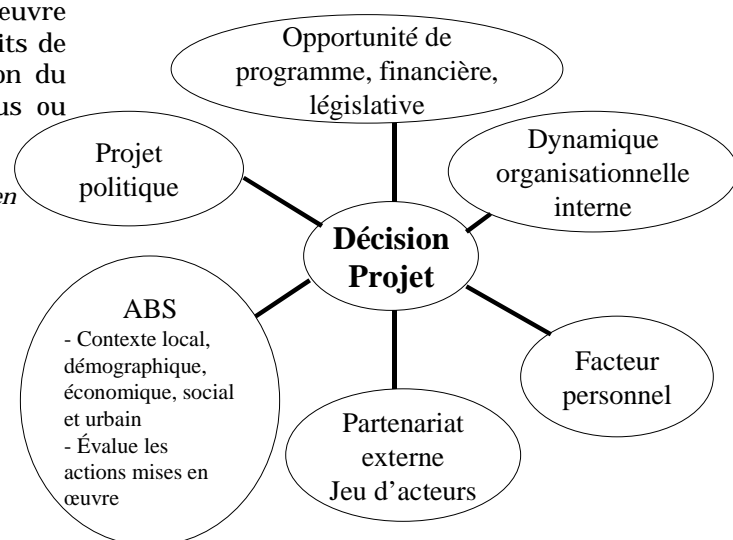
**Les conclusions, les préconisations**  
C'est le point le plus sensible. Autant les phases précédentes font partie aujourd'hui de technicités maîtrisées (méthodologie de projet, traitement statistique de données, apports sociologiques), autant les préconisations se gèrent de façon plus empiriques. Ces propositions doivent faire état des prestations existantes pour renforcer, abandonner, adapter, prioriser les dispositifs en cours. Elles peuvent aussi se situer sur l'innovation et la mise en œuvre de nouvelles prestations, de nouveaux services, à partir de l'expérience d'autres collectivités ou d'expériences approchantes. Elles doivent aussi s'intégrer dans des démarches partenariales.

Pour être opérationnelles, ces préconisations doivent aussi prendre en compte les différents éléments qui vont présider à la prise de décision. En effet, les décisions, le projet mis en œuvre dans une collectivité, sont les fruits de facteurs multiples qui, en fonction du projet en question, vont être plus ou moins pondérés.

*Le graphique ci-contre tente de mettre en relief les différents éléments qui vont prévaloir à la prise de décision.*

Le projet politique, porté par les élus, va donner la première coloration des décisions et projets retenus, à côté d'autres facteurs. Ainsi, l'opportunité législative ou financière peut permettre de financer ou de mettre en œuvre aujourd'hui un projet inimaginable hier. La dynamique d'organisation des services va permettre de rapprocher des préoccupations jusqu'à présent cloisonnées. La qualité du partenariat local et les jeux d'acteurs notamment dans le secteur social, vont aussi offrir des dimensions très différentes au projet. Enfin, le facteur personnel et humain intervient aussi pour une grande part dans la décision : l'ancrage sur le terrain, le dynamisme des élus, celui des directeurs, cadres et agents interne à la collectivité..., tout un ensemble d'éléments qui fait qu'un projet réussit là où il ne va pas réussir ailleurs.

Le prestataire peut accompagner cette phase de préconisations davantage au niveau méthodologique, car on comprend vite qu'il trouvera ses limites dans l'appréciation de ces autres facteurs. Ceux-ci doivent faire l'objet d'un décryptage par l'équipe de direction et les élus concernés pour explorer les hypothèses qui se présentent. Ainsi, dans cette phase, c'est autour de la mobilisation des élus et des équipes que la décision, le projet va se construire ; légitimant ainsi le travail d'observation mis en œuvre et déclinant sur le terrain les préconisations retenues.





### **L'analyse des besoins sociaux, un outil d'aide à la décision**

Les facteurs politiques, organisationnels, partenariaux ou financiers ont longtemps été les seuls qui ont pesés dans les prises de décision. Les diagnostics territoriaux, les démarches d'évaluation n'ont fait leur apparition de façon massive que depuis une dizaine d'années. Les démarches d'observation et d'évaluation doivent donc être resituées modestement dans cet ensemble. Elles ont pour ambition de faire en sorte qu'aucune décision ne soit prise sans qu'un diagnostic et une évaluation n'aient été posés sur le champ concerné, ni qu'aucune décision ne repose sur des données qui ne seraient pas objectivables.

Bien entendu, ces différents facteurs sont en interaction. En effet, l'ABS peut modifier profondément la vision politique des élus, favoriser le partenariat, former et dynamiser les équipes, les politiques publiques régionale et européenne reposent elles aussi sur des diagnostics. Mais l'ABS ne révolutionne pas les processus d'aide à la décision en devenant une espèce d'objectivité désincarnée qui effacerait devant elle la subjectivité des politiques, des organisations et des acteurs. Elle permet d'asseoir une décision aussi sur des éléments objectifs et contribue à une culture partagée des publics, des territoires et thématiques sociales. Et en cela, ce n'est déjà pas si mal !

*Par Carolina Benito,  
Chargée d'observation urbaine et  
sociale - Ville d'Angers*

## *Balise biblio...*

### **Références utilisées :**

#### *Chemin faisant...*

- Rapport 2007 de la Fondation Abbé Pierre – Insee.
- "Les ménages à bas revenus et le logement social" in *Insee Première* n°962, 2004.
- "Portrait de locataires" in *Insee Première* n°1010, 2005.
- "On pardonne tout à son quartier sauf... l'insécurité, les dégradations, le bruit" in *Insee Première* n°1133, 2007.
- "Les conditions de logement des ménages à bas revenus" in *Insee Première* n°950, 2004.
- "Hétérogénéité des ménages face au coût du logement" in *Note de veille* n°38 du CAS, 2006.

- "Comportements résidentiels et marché du logement" in *Économie et Statistique* n°381-382, Insee, 2005.
- "Les ménages ayant des difficultés pour payer leur loyer" in *Études et résultats* n°534, 2006.



## Sur [http://www.compas-tis.com/base\\_documentaire.php](http://www.compas-tis.com/base_documentaire.php)

### A noter dans la b@se doc...

(...à partir de la base documentaire internet du COMPAS)

#### Dans la catégorie « Action sociale - Les pratiques » :

"L'insertion par l'activité économique : entre deux logiques parfois contradictoires", in *L'essentiel*, n°9 (2006), L'observatoire de l'ANPE.

*Faire coexister au sein de l'IAE des "objectifs de productivité et de solidarité" tel que le pose la loi ne va pas de soi. La loi d'orientation de 1998, relative à la lutte contre les exclusions, s'était efforcée de traiter cette difficulté, notamment en fixant le cadre d'une plus grande implication de l'ANPE dans l'IAE. Ce sont les initiatives locales ainsi que les capacités partenariales et de coordination qui le plus souvent permettent localement d'articuler ces logiques contradictoires et d'ajuster l'IAE à des contextes locaux chaque fois spécifiques.*

#### Dans la catégorie « Action sociale - Les acteurs » :

"Les politiques d'insertion des conseils généraux en direction des bénéficiaires du RMI", in *Études et Résultats*, n°582 (2007), DREES.

*A la suite de la loi de 2003 portant décentralisation du RMI, les départements ont revu leurs politiques d'insertion envers les bénéficiaires RMI. Face à une obligation de "bonne gestion" avec des moyens qui proportionnellement ont peu augmenté, l'attention portée au « I » du RMI s'est renforcé notamment dans le sens d'une plus grande exigence de résultats d'insertion professionnelle impliquant entre autre plus de contrats d'insertion signés, plus de contrôle sur la démarche d'insertion des bénéficiaires, etc.*

#### Votre contribution :

Si vous souhaitez réagir au *Sillage du COMPAS*, voir aborder un sujet particulier, publier un texte relatif à celui-ci ou à un travail co-réalisé avec le COMPAS, contactez-nous par courriel à : [sillage@compas-tis.com](mailto:sillage@compas-tis.com)  
Un comité de rédaction étudiera la question...

#### COMPAS-TIS

Centre d'Observation et de Mesure des Politiques d'Action Sociale – Traitement des Informations Sociales.

Siège : 15 ter Bd Jean Moulin, 44106 Nantes cedex 4.

Téléphone : 02 51 80 69 80

Télécopie : 02 51 80 69 89

Antennes (Strasbourg ; Paris) :

• 24 rue de l'Yser, 67000 Strasbourg.

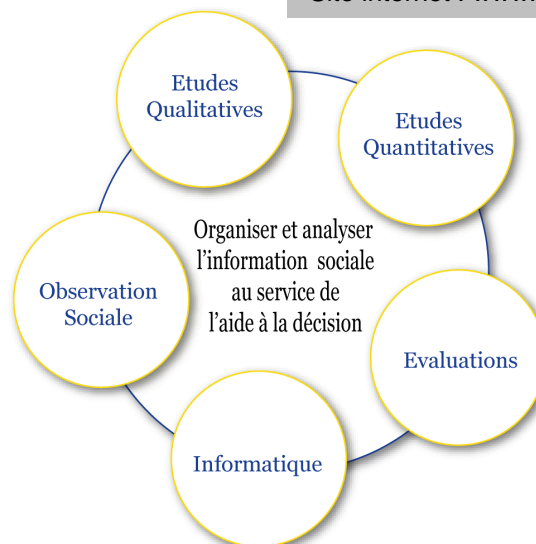
Téléphone : 03 90 41 09 18

• 10 rue Vieille du Temple, 75004 Paris.

Téléphone : 01 45 86 18 52

Courriel : [contact@compas-tis.com](mailto:contact@compas-tis.com)

Site internet : [www.compas-tis.com](http://www.compas-tis.com)



Directeur du COMPAS :

Hervé Guéry

Coordinateur du Sillage :

Marc Le Gallo

© COMPAS-TIS 2007